



Revue Centrafricaine d'Anthropologie

RECAA > N° 2 | SORCELLERIE ET JUSTICE EN RÉPUBLIQUE CENTREAFRICAINNE

Acte du colloque de l'Université de Bangui, 1er et 2 août 2008.

<http://recaa.mmsh.univ-aix.fr/numeros/2/Pages/2-1.aspx>

MARTINELLI Bruno, NDJAPOU Emile

Présentation du colloque

L'université de Bangui a organisé, les 1^{er} et 2 août 2008, un colloque scientifique et un débat de citoyenneté sur la sorcellerie et la justice dans l'actualité de la République Centrafricaine. L'anthropologie et le droit apportent leurs analyses et proposent leurs réponses sur ce fait de société. Comment est-il possible qu'au XXI^e siècle, dans un pays qui se modernise dans de nombreux domaines et où l'éducation donne accès à l'explication scientifique, on invoque la sorcellerie pour expliquer le malheur, l'échec, l'angoisse, la maladie ou la mort ?

Deux faits motivent l'organisation de ce colloque. Il s'agit tout d'abord du recours à la justice d'Etat dans le cadre d'accusations de sorcellerie. La justice éprouve la plus grande difficulté à qualifier de délits ou de crimes les faits présumés de sorcellerie lorsqu'elle use de moyens garantissant l'objectivité d'analyse et les droits de l'homme. Il s'agit ensuite du caractère particulièrement ciblé des accusations de sorcellerie et des violences collectives qui en découlent. Elles visent, dans la majorité des cas, des femmes en situation d'isolement ou de grande précarité, des personnes âgées et aujourd'hui des enfants dits « sorciers ».

C'est vers la connaissance scientifique, et tout particulièrement vers l'anthropologie, qu'il faut se tourner pour apporter un éclairage au débat public et à la réflexion de citoyenneté. Car la sorcellerie est d'abord un fait social et culturel. Elle doit être analysée sous l'angle du conflit social, des fractures de la vie en communauté et de la crise des valeurs. La sorcellerie est une notion mal définie, d'importation européenne dès le début de la colonisation puis ensuite réappropriée par la pensée africaine. Elle s'adapte ainsi aux usages les plus divers pour « expliquer » la souffrance individuelle ou collective, la maladie, la mort, le conflit interpersonnel lorsqu'on ne se contente pas des causalités sociales et naturelles.

La crise de sorcellerie peut s'étendre aux conflits entre groupes d'identités ethniques différentes. Elle marque la crainte qu'inspire l'étranger. Elle accompagne les luttes pour le pouvoir. Elle se concentre sur l'acquisition ou la perte de l'argent, l'enrichissement et l'appauvrissement. Elle désigne aussi bien l'intérieur de la famille ou les familles alliées que le voisinage et la coexistence de groupes différents dans le même espace de village ou de quartier. Les formes de la sorcellerie sont aussi diverses que les souffrances humaines liées aux tensions de la société.

Que signifient par conséquent les effervescences collectives qui se concentrent jusqu'à la violence sur des personnes désignées comme « sorciers » ? Le rapport de la Commission africaine des droits de l'homme et du BONUCA sur les prisons en République Centrafricaine en 2000 révélait l'ampleur des emprisonnements de femmes accusées ou condamnées pour sorcellerie. Il rapporte aussi des cas de jeunes enfants condamnés et incarcérés pour le même motif. Avec la législation pénale actuelle de la République Centrafricaine, l'homme de loi est amené à se prononcer au nom de l'Etat comme de la société civile sur des « affaires de sorcellerie ». Ces affaires présentent de graves difficultés pour les institutions judiciaires et sécuritaires.

Ce colloque vise à se poser la question du rôle de la justice dans le contexte de risque de justice et de violence populaire. Il vise plus largement à fournir aux acteurs de la vie publique centrafricaine des bases de connaissances fiables sur les processus sociaux qui sont à l'arrière-plan de faits présumés de sorcellerie. Il se situe au seuil d'une entreprise d'éducation et d'information qui concerne tous les acteurs de la société civile soucieux d'aborder avec rigueur et rationalité les tensions d'une société en changement sur la voie de la modernisation.

LISTE DES ORGANISATEURS DU COLLOQUE

BAINILAGO Louis, Maître-assistant en anthropologie, université de Bangui

BALIGUINI Joseph, Maître de conférence, Chef du département d'anthropologie, université » de Bangui

CIMPRIC Aleksandra, Doctorante, université d'Aix-Marseille¹

DOUZIMA-LAWSON Marie Edith, Avocat au Barreau de Centrafrique

KOUI Marcel, Magistrat, Juge au Tribunal de Grande Instance de Bangui

MARTINELLI Bruno, Professeur des universités, anthropologue, université d'Aix-Marseille¹

NDJAPOU Emile, Magistrat au Conseil d'Etat, Professeur de droit, université de Bangui

PANDA-GBIANIMBI Albert, Avocat au barreau de Centrafrique

TABO André, ethnopsychiatre, Chef de service de psychiatrie, Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui